



Administration  
de la gestion de l'eau  
Grand-Duché de Luxembourg



## Communiqué de presse

# Deux commissions internationales de bassin, la CIPR pour le Rhin et les CIPMS pour la Moselle et la Sarre, se retrouvent au Luxembourg pour débattre de solutions face aux défis actuels de la politique de gestion des eaux

Le Grand-Duché de Luxembourg a accueilli fin 2024 l'Assemblée plénière de la **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)** et celle des **Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)**. Ces deux commissions intergouvernementales ont tenu leurs séances plénières à Luxembourg-Ville le 5 et 6 décembre.

« *La succession de périodes de sécheresse et de crues et l'appauvrissement de la biodiversité montrent que la politique de gestion des eaux est confrontée à des défis majeurs. La coopération entre États voisins est la meilleure arme pour relever ces défis.* » C'est dans ces termes que Tom Schaul du ministère luxembourgeois de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, accompagné de Miriam Haritz, Présidente de la CIPR, et de Marc Hoelzel, Président des CIPMS, a accueilli les délégations et les observateurs reconnus.

Dans le cadre de son Assemblée plénière, la CIPR a présenté un [rapport sur l'évolution des températures de l'eau du Rhin](#) depuis les années 1970 jusqu'à nos jours, un [rapport sur l'étiage extrême de 2022](#) dans le bassin du Rhin et un [rapport sur les résultats de l'atelier « Pluies intenses et crues subites »](#). Par ailleurs, les expertes et experts de la CIPR ont mis au point pour la première fois des [recommandations pour la protection et la dévalaison des poissons au droit d'usines hydroélectriques](#).

Suite aux inondations de juillet 2021 et de mai 2024 qui ont conduit à la désignation de zones supplémentaires à risque potentiel important d'inondation du côté allemand, les CIPMS ont décidé, lors de leur 63<sup>e</sup> réunion plénière, que l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans le bassin versant Moselle-Sarre réalisée en 2019 nécessite d'être examinée et mise à jour.

Sur la base de leur réseau de suivi des étiages en commun, les CIPMS ont adopté un [rapport de synthèse sur 60 ans de suivi des étiages dans le bassin international Moselle-Sarre](#). Il met en évidence la complexité de l'impact du changement climatique et la nécessité de continuer à traiter de ce sujet. Les CIPMS ont en outre décidé d'organiser en automne 2025, dans le cadre de leur Plan international d'avertissement et d'alerte, un exercice international sur la démarche conjointe lors d'une pollution transfrontalière. Cet exercice s'inscrit dans la stratégie d'exercice et de formation qui a été élaborée par les CIPMS.

## **Contact pour toutes questions**

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Marc Daniel Heintz

[marcdaniel.heintz\(at\)iksr.de](mailto:marcdaniel.heintz(at)iksr.de)

0049-261-94252-19

Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Daniel Assfeld

[assfeld\(at\)iksms-cipms.org](mailto:assfeld(at)iksms-cipms.org)

0049-6501-607090-4

## **La CIPR en bref**

*La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis plus de 70 ans, dans le cadre d'une convention internationale, au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.*

*Miriam Haritz, de l'Allemagne, est l'actuelle Présidente de la CIPR. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenche (Allemagne).*

*Voir également [www.iksr.org/fr](http://www.iksr.org/fr) et <https://www.linkedin.com/company/international-commission-for-the-protection-of-the-rhine/>*

## **Les CIPMS en bref**

*C'est sur la base de deux protocoles de droit international que les parties contractantes des CIPMS l'Allemagne, la France et le Luxembourg coopèrent depuis plus de 60 ans étroitement dans le bassin de la Moselle et de la Sarre. Afin de couvrir l'ensemble du bassin fluvial, les CIPMS collaborent également avec la Région wallonne.*

*La coopération transfrontalière sert à la préservation, à l'amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques ainsi qu'à la protection contre les inondations.*

*Marc Hoeltzel, directeur régional de la DREAL Grand Est, est l'actuel Président. Le secrétariat des CIPMS dont le siège est à Konz (Allemagne), ville située à la confluence de la Moselle et de la Sarre assiste le Président et les organes des CIPMS.*

*Voir également [www.iksms-cipms.org](http://www.iksms-cipms.org)*